Réf. Farde e-Assemblées : 2726621

N° OJ : **54**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Asbl "Beweging.academie".- Subside : 25.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que l'asbl "Beweging.academie" sollicite une subvention pour le projet "Park-Inn : Phase préparatoire et configuration spatiale d'un hub régénératif" ;

Considérant que le projet vise la réaffectation du parking inoccupé de la place du Nouveau Marché aux Grains en un hub urbain multifonctionnel où des organisations sociales, des entreprises et des initiatives de quartier collaborent autour de la mobilité douce, de l'économie circulaire, de la durabilité et de l'inclusion ;

Considérant que la subvention demandée porte sur la phase préparatoire du projet, dont l'objectif est d'élaborer une vision commune sur les plans spatial, technique, organisationnel et économique, qui constituera la base de sa réalisation ultérieure ;

Considérant que le projet repose sur la coopération entre différents acteurs locaux, notamment Fietsbieb, Babytheek, Tournevie, suGG, Textile Logistics & Services (TLS), Cycloparking et Beweging.net, avec une attention particulière portée au partage des espaces et à la création de synergies entre les partenaires ;

Considérant que la démarche aboutira à l'élaboration d'un programme fonctionnel, de scénarios d'aménagement spatial, d'une étude de faisabilité technique, d'un modèle économique et d'un modèle organisationnel destinés à soutenir la mise en œuvre du projet ;

Considérant que le projet contribue aux objectifs de politique publique de la Ville de Bruxelles en matière de développement urbain durable, d'économie circulaire, de mobilité active, de réutilisation des infrastructures existantes et de renforcement de la cohésion sociale ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 25.000,00 EUR à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2026 à l'asbl "Beweging.academie" (n° BCE 0407.152.154) pour le projet "Park-Inn : Phase préparatoire et configuration spatiale d'un hub régénératif" est adopté ;

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)